

# DE LA GUERRE DES RACES AU RACISME D'ÉTAT

à propos de :

**« Il faut défendre la société »  
Cours au Collège de France, 1976.**

de **Michel FOUCAULT**

Édition établie sous la direction de  
François Ewald et Alessandro Fontana,  
par Mauro Bertani et Alessandro Fontana.

Gallimard-Seuil (Hautes Études), 1997.

Faut-il considérer que la politique ne sert qu'à entériner des rapports de force ? Ou, plus encore, qu'elle n'est qu'une façon de poursuivre sous une autre forme d'anciens conflits armés ? Cela reviendrait à inverser la célèbre formule de Clausewitz, qui considérait que la guerre était une façon de continuer la politique par d'autres moyens, et cela reviendrait aussi à ne plus penser le pouvoir en terme de contrat — conception juridique chère aux philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle — mais au contraire à l'appréhender en termes d'affrontement. Autrement dit, si on adoptait cette dernière conception, il faudrait reconnaître que tout pouvoir politique se fonderait sur un rapport de force issu d'une guerre réelle, et que même si ce pouvoir agissait ensuite en sorte d'arrêter la guerre, pour faire régner ou tenter de faire régner une paix dans la société civile, ce ne serait pas pour neutraliser le déséquilibre qui se serait manifesté à l'issue du conflit, mais au contraire pour réinscrire perpétuellement ce rapport de force, par une sorte de guerre silencieuse, aussi bien dans les institutions que dans les structures économiques.

Se demander si une telle conception est pertinente ou non a moins de sens que de s'interroger sur sa diffusion. Car, en ce domaine, les croyances font la réalité. Il suffit par exemple que les instances du pouvoir y accordent du crédit pour qu'elles agissent en conséquence : ainsi, à partir du moment où le pouvoir se définit à travers un rapport de domination, la répression qu'il exerce n'est plus que la mise en œuvre des mécanismes d'assujettissement pour perpétuer cette domination. Or, une telle conception du pouvoir a effectivement traversé la société française, voire européenne, de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Née d'une contestation de l'absolutisme monarchique, elle se retrouve en France dans tous les récits historiques qui soulignaient le caractère belliqueux des invasions franques — censées marquer l'origine de la monarchie — et qui, tout en datant de cette conquête le bien-

Ceci est la version papier d'une page publiée sur le site web de  
**REVUE DE LIVRES**

<http://assoc.wanadoo.fr/revue.de.livres/>

Abonnements et commentaires sont les bienvenus à l'adresse suivante :  
[revue.de.livres@wanadoo.fr](mailto:revue.de.livres@wanadoo.fr)

fondé de la grande division sociale entre roturiers et nobles, contestaient à la royauté sa progressive annexion de la totalité du pouvoir.

De surcroît, ce thème de la guerre des races — race franque contre race gauloise — loin de disparaître complètement au XIX<sup>e</sup> siècle, se vit au contraire récupéré par le pouvoir et transformé en un racisme d'État. C'est du moins l'idée que défend Michel FOUCAULT (1926-1984) dans les cours qu'il a donnés au Collège de France en 1976 et dont ce livre est la retranscription (voir sommaire p. 12). Dans le nouveau discours qui se mit alors en place, l'autre race n'était effectivement plus celle contre laquelle on s'était battu dans les temps anciens, mais celle qui se recréait en permanence au sein du tissu social et le corrompait. Autrement dit, la société n'était plus le théâtre d'une guerre entre deux races extérieures l'une à l'autre, mais le dédoublement d'une seule et même race en une composante normale et une composante dégénérée, contre laquelle la première devait défendre ses valeurs et son patrimoine biologique. Transformation dont témoigneraient les discours biologico-racistes sur la dégénérescence qui ont circulé au XIX<sup>e</sup> siècle, voire au XX<sup>e</sup>, et aussi les institutions qui développèrent tout un système de ségrégation et de normalisation des individus. Et c'est de la généalogie de cette politique, que Michel Foucault appelait le « bio-pouvoir » et qui avait pour fonction de « défendre la société » contre les éléments déviants qui se développaient en son sein, qu'il est ici question.

Le discours historico-politique sur la guerre comme fond des rapports sociaux apparaît véritablement, selon Michel Foucault, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle — du moins en ce qui concerne la France. Et il apparaît comme l'expression d'une contestation du pouvoir royal. Cette utilisation de récits historiques pour revendiquer ses droits contre la royauté est relativement iconoclaste puisque c'était la monarchie qui, dans le but clairement défini d'asseoir son autorité, avait été jusqu'à cette période la grande ordonnatrice des discours historiques. En montrant le caractère ininterrompu du droit du souverain et en faisant briller le nom des rois et des princes de toutes les renommées qui les avaient précédés, le récit du passé était en effet une justification du pouvoir et par là même un moyen de le renforcer. L'histoire jouait, en quelque sorte, le même rôle que les sacres, les funérailles et les autres rituels liés à la monarchie : elle était une façon de magnifier l'éclat du trône.

Cette utilisation à des fins politiques des discours historiques explique la pérennité de certains récits qui y trouvaient leur raison d'être ; cela est particulièrement vrai du récit qui faisait descendre les Français, via les Francs, des Troyens. En affirmant que ces grands ancêtres avaient, sous la conduite du roi Francus, fils de Priam, quitté Troie au moment de l'incendie de la ville,

et en affirmant que, après s'être réfugiés sur les rives du Danube, puis en Germanie sur les rives du Rhin, ils étaient venus s'établir en Gaule, on laissait entendre que le jour où l'État romain avait disparu, il était revenu naturellement à la France — sœur de Rome, en quelque sorte, au même titre que l'Empire germanique — de lui succéder : le droit de la monarchie française à exercer le pouvoir était donc un héritage de l'*imperium* romain. Conçu comme une véritable leçon de droit public, un tel discours historique n'appelait aucune remise en cause de la part des instances du pouvoir.

Or, à la fin XVII<sup>e</sup> siècle, l'opposition nobiliaire à la monarchie allait réinvestir le discours historique pour revendiquer ses droits perdus. De quoi s'agissait-il ? Le développement de l'absolutisme, particulièrement fort sous Louis XIV, laissait penser à une fraction de la noblesse qu'elle avait été dépossédée de toute une partie de ses prérogatives dans l'exercice du pouvoir. Notamment, circulait l'idée que la monarchie absolue s'était établie au dépens de la noblesse, et que le roi s'était appuyé sur les roturiers pour contrebalancer la puissance de ses adversaires féodaux. Cela incitait alors la noblesse à évoquer avec nostalgie ces temps de la monarchie primitive où le roi était élu par les nobles — ses pairs — comme cela était censé se passer à l'origine dans les forêts de Germanie d'où étaient sortis les Francs. En opposition à cette thèse, le parti absolutiste célébrait au contraire le souverain qui savait préférer les mérites de la roture aux prétentions périmées des féodaux, et ce parti s'appuyait sur le discours historique, conçu comme source du droit, pour justifier ce pouvoir.

C'est pourquoi, à travers cette revendication politique de la noblesse, allait se développer toute une critique de la façon dont s'écrivait l'histoire, au point de faire de l'historiographie un véritable champ de bataille. Henri De Boulainvilliers (1658-1722), le représentant type — selon Michel Foucault — de cette contestation nobiliaire, liait effectivement la situation des nobles au fait que le discours historique avait été annexé par la royauté. Ce qu'il fallait donc regagner avant toute position de pouvoir, c'était, disait-il, la maîtrise de ce discours : d'où ses appels répétés au réveil de la mémoire de la noblesse qui s'était jusque là très peu intéressée à l'histoire. Puis, en opposition à ce discours historique qui avait pour fonction essentielle de magnifier la partie visible du pouvoir, Boulainvilliers cherchait à déterrer dans l'histoire quelque chose qui avait été caché, non pas simplement négligé, mais délibérément oblitéré. Ce qu'il voulait montrer, dans un premier temps, c'était en effet que la monarchie avait jeté un voile sur le fait qu'elle était née dans la fureur et le sang des batailles. Non pas pour la juger injuste en se référant à un certain schéma idéal (loi naturelle, volonté divine, etc.), mais pour rappeler que sous les lois et les institutions se trouvait toujours une longue série de conflits, de

luttons et de guerres. De surcroît, Boulainvilliers voulait surtout rappeler que le développement de cette monarchie absolue n'était que le résultat d'une série de dépossessions, de trahisons et d'infidélités, commises par le pouvoir royal et commises à l'encontre de la noblesse. Du coup, à côté d'une histoire qui fonctionnait comme une réactivation rituelle des actes fondamentaux du pouvoir, Boulainvilliers ouvrit ses récits à l'histoire sombre des alliances et des rivalités. Ce n'était plus l'histoire glorieuse de la monarchie, mais celle de ses trahisons. Et la guerre devenait le principe d'intelligibilité de tous les siècles écoulés depuis l'invasion franque. Boulainvilliers cherchait ainsi à bousculer la société là où les rois avaient voulu la pacifier par l'éclat de leur puissance ; c'est-à-dire que pour mener à bien son combat, Boulainvilliers cherchait à défaire l'appartenance entre, d'une part, le récit de l'histoire et, de l'autre, l'exercice du pouvoir.

Dans la brèche ouverte par cet éclatement du discours historique allaient apparaître d'autres objets de l'histoire, c'est-à-dire d'autres acteurs autour desquels les événements passés, les défaites, les victoires, allaient prendre une autre configuration. Après avoir été centrés sur les institutions, la monarchie ou le royaume, les récits historiques commençaient effectivement à se centrer sur quelque chose qui se passait sous l'État, qui traversait le droit, qui était à la fois plus ancien et plus profond que les institutions. À l'histoire du Royaume succédait l'histoire de la société, entendue non pas comme une multitude indistincte, mais comme un ensemble de groupes d'individus coexistant les uns aux côtés des autres. En concurrence avec l'histoire écrite par et pour la monarchie, c'est en quelque sorte l'histoire de la « nation » ou, plus exactement, des nations — franque, gauloise... — composant le royaume de France qui devint ainsi la substance des récits du passé. De cette manière, Boulainvilliers inaugurait l'analyse de ces phénomènes qui structurent la société tels que les lois, les coutumes, les rapports de dépendance, etc. Et même plus, en s'intéressant à ce qui se passait sous les institutions, sous les événements, sous les instances du pouvoir, il était peut-être le premier à parler de l'histoire des sujets, c'est-à-dire de ce qui allait devenir au XIX<sup>e</sup> siècle, avec Jules Michelet surtout, l'histoire du peuple. Enfin, cherchant à comprendre comment et pourquoi la noblesse avait perdu ses prérogatives, Boulainvilliers interrogeait les rapports qui existaient entre organisation militaire et organisation financière, comme par exemple la relation qui pouvait exister entre l'élévation de la fiscalité et l'utilisation de mercenaires par la monarchie. Il déplaçait ainsi tout un système d'analyses du fonctionnement de l'État — telles que l'intendance royale les pratiquait — pour en faire des principes d'intelligibilité de l'histoire. C'est-à-dire que là où l'histoire avait pour fonction de dire le droit en racontant les exploits des héros ou des

rois, Boulainvilliers mettait en place tout un *continuum* historico-politique, où l'analyse politique servait à construire l'histoire et où l'histoire était au service du combat politique. Cette place fondamentale accordée à la guerre eut pour conséquence de faire disparaître l'identification — implicite dans les discours de la monarchie — entre le peuple et son monarque, entre la nation et son souverain. Était aussi réduit à néant le postulat que l'histoire des grands suffisait à raconter l'histoire de la nation et, plus généralement, était affirmé que l'histoire des uns n'était pas l'histoire des autres ; ou encore, que ce qui était droit, loi ou obligation, si on le regardait du côté du pouvoir, pouvait être vu comme exaction dès lors que l'on se plaçait de l'autre côté.

Quant à savoir comment cet éclatement du savoir historique s'est produit, il faut regarder comment le thème de l'« invasion » germanique datant des V<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècles fut réactivé. Si la monarchie faisait remonter ses origines au Franc Clovis, voire à son ancêtre Pharamond, elle justifiait la légitimité de son pouvoir en affirmant que l'*imperium* romain lui avait été transmis. Il n'était donc pas question de parler d'invasion des Francs. Si invasions il y eut, ce fut celles des Burgondes ou des Goths. Et c'est uniquement parce qu'ils ne pouvaient pas résister à ce déferlement que les Romains auraient fait appel aux Francs pour qu'ils leur viennent en aide. Aussi ces derniers n'étaient-ils en fin de compte que des alliés : d'ailleurs ils devinrent rapidement des citoyens de l'Empire et Clovis fut même nommé consul. Quant à leur installation proprement dite, elle se passa sans trop de problème puisque leur petit nombre aurait fait qu'ils se seraient vite fondus dans la masse des habitants de la Gaule ; sauf leur roi, qui serait resté au sommet de cette nouvelle entité et aurait hérité des droits de l'empereur romain. Se trouvaient ainsi affirmés à la fois que la monarchie française n'était pas devenue absolue au cours de l'histoire, mais qu'elle l'avait été dès ses origines, et que l'arrivée des Francs, qui en somme prenaient la succession des Romains, ne marquait pas une rupture dans l'exercice du pouvoir. Les récits historiques reposaient donc sur l'idée de continuité et sur celle d'une unité des différentes composantes du royaume, ou à défaut sur celle d'une cohabitation harmonieuse.

Prenant le contre-pied de cette vision, Boulainvilliers mit au contraire l'accent sur toute une série d'antagonismes. D'abord, dans la Gaule qu'il décrivait, les exactions des armées romaines n'étaient pas oubliées. Et, qui plus est, ce que les Francs trouvèrent quand ils entrèrent en Gaule, ce fut une terre à conquérir et non une terre à recevoir en héritage. En soulignant aussi la férocité, la fierté, et l'esprit de liberté qui régnaient chez les Germains, Boulainvilliers pouvait expliquer à la fois pourquoi ces derniers avaient refusé de se fondre dans la masse des Gaulois, comment ils s'étaient emparés à titre individuel de la terre, et pourquoi le roi, dont les possessions

étaient limitées, n'avait aucun droit rappelant celui de la souveraineté romaine sur l'ensemble de la Gaule : simple chef de guerre, il n'était en rien l'héritier des empereurs romains. Pour se maintenir en position de force sur cette terre conquise, Boulainvilliers rappelait ensuite que les Germains durent désarmer les Gaulois et se constituer en caste militaire nettement différenciée : aux uns était réservé le métier des champs, aux autres, celui des armes. D'où découlait la mise en place d'un système de redevance à prélever sur les premiers de façon à ce que les seconds puissent se consacrer à leur activité ; en contre partie, ces derniers assuraient la sécurité des terres. En somme, Boulainvilliers inventait rien moins que la notion de féodalité. Mais son problème consistait moins à décrire la conquête et ses premiers effets, qu'à montrer comment le rapport de force, qui était apparu alors, s'était petit à petit inversé. Le problème, en quelque sorte, revenait à savoir comment les forts (c'est-à-dire les guerriers germains) étaient devenus les faibles (c'est-à-dire les nobles actuels), et inversement. Son explication fut alors directement dirigée contre le roi. Simple chef de guerre élu, sans droit de succession, ce dernier aurait profité de la perpétuation de l'état de guerre pour accroître son pouvoir. Très rapidement il aurait même fait appel à des mercenaires pour juguler la contestation des guerriers francs et, surtout, il aurait fait appel à l'ancienne aristocratie gauloise pour administrer ses terres. Et c'est ainsi que l'élite gauloise — en privilégiant l'instruction, l'apprentissage du latin et du droit romain — aurait développé sa maîtrise du savoir nécessaire à la gestion du royaume et à l'écriture de l'histoire. De cette manière, elle serait devenue petit à petit, en raison de ses compétences et de l'orientation politique des rois, l'alliée privilégiée de la monarchie absolue ; alors que de leur côté les guerriers francs se seraient cantonnés à leur activité guerrière et auraient perdu toute connaissance de l'histoire.

En introduisant ainsi la guerre au centre de son analyse de la société et en en faisant un principe d'intelligibilité de l'histoire, Boulainvilliers bouleversait, comme on vient de le voir, tout le champ historiographique. Il prenait aussi une position radicalement iconoclaste sur le plan des théories juridiques. Avant lui, la guerre était vue comme quelque chose qui provoquait une rupture dans le cours du droit, pas comme quelque chose qui le fondait. Même un penseur comme Hobbes, pourtant célèbre pour avoir imaginé un état de guerre de tous contre tous précédant la naissance de l'État, n'aurait fait en réalité, selon Michel Foucault, qu'éliminer la guerre de la genèse de la souveraineté. Car tout le discours de Hobbes convergerait vers l'idée que même s'il y avait eu guerre, même s'il y avait eu conquête — et Hobbes songeait à la conquête normande en Angleterre — l'État s'était toutefois constitué à partir d'un contrat. Au contraire, avec Boulainvilliers, la guerre

devenait ce qui recouvrait entièrement le droit naturel, au point de le rendre abstrait et en quelque sorte secondaire : la guerre n'interrompait plus le droit, elle en était la matrice. D'ailleurs, rappelait-il, l'histoire n'offrait jamais de situation où une sorte de droit naturel aurait régi les rapports humains ; toujours, c'était la guerre qui était au fondement de la société.

Or, toute cette thématique de la guerre, telle que l'avait développée Boulainvilliers et telle qu'elle fut reprise par la réaction nobiliaire, allait se modifier à partir de la Révolution française et infiltrer les sphères politique, économique et sociale de l'État au XIX<sup>e</sup> siècle. La guerre n'allait effectivement plus être ce qui avait été la matrice de la société dans les temps anciens, ni le moteur de l'histoire, mais uniquement ce qu'il fallait désormais entreprendre pour assurer la survie de l'État contre les dangers qui naissaient en son sein. D'une guerre des races, on passerait ainsi à un racisme d'État, c'est-à-dire à une guerre entreprise par l'État contre les éléments « indésirables » de sa population. Cette transformation aurait commencé, selon Michel Foucault, par la récupération du discours historique par une bourgeoisie qui jusqu'alors ne s'était pas beaucoup intéressée à l'histoire. Puis, en opérant une inversion de la valeur attribuée à l'axe temporel, c'est-à-dire en faisant du présent, voire du futur, un moment plus fondamental que le passé, la bourgeoisie se serait attribué un rôle prépondérant dans la formation de l'État. Ce nouveau rôle qu'elle s'attribuait lui aurait alors permis de faire de son propre développement le moteur de l'histoire et donc de faire perdre au thème de la guerre des races son statut de principe d'intelligibilité. Toutefois, ce dernier n'aurait pas disparu, puisqu'il se serait au contraire mis à alimenter une volonté politique de normalisation de la société qui prit la forme d'un racisme d'État. C'est ce que nous allons maintenant regarder de plus près.

Il y eut donc un temps où, ne s'y retrouvant pas et ne sachant comment en tirer profit politiquement, la bourgeoisie ne s'intéressait guère aux récits historiques. Elle préférait se placer en dehors de l'histoire et spéculer sur la notion de droit naturel ou de contrat social. Mais la Révolution française lui permit de récupérer le discours historique en inversant tout simplement sa signification. Dans un premier temps, la bourgeoisie pouvait considérer que si la conquête avait servi à justifier les privilèges de la noblesse, elle pouvait aussi servir à invalider ces mêmes privilèges : il suffisait de rappeler à l'aristocratie qu'elle avait perdu de sa puissance et qu'elle n'avait par conséquent qu'à accepter les changements politiques, si elle ne voulait pas être renvoyée dans ses forêts d'origine. Mais l'élément déterminant pour une complète appropriation du discours historique fut, selon Michel Foucault, la réélaboration de la notion de « nation ». Jusqu'à cette époque, s'opposaient deux sens du mot « nation » mais aucun ne faisait jouer de rôle particulier à la

bourgeoisie. Ainsi, pour la monarchie absolue, la nation n'existait que dans la personne du roi. Le simple fait que des individus partagent des coutumes similaires et habitent sur une même terre n'était pas suffisant pour constituer une nation ; celle-ci se fondait uniquement sur le rapport, à la fois juridique et physique, que tous ces individus entretenaient, à titre individuel, avec le roi. L'autre conception de la « nation » était celle qu'avait élaborée la réaction nobiliaire. Cette fois-ci, il suffisait que des hommes aient en commun des coutumes ainsi qu'une même langue et se rassemblent au nom des mêmes intérêts pour qu'ils forment une nation, comme cela fut le cas pour les Germains qui avaient envahi la Gaule. La réaction nobiliaire en déduisait que plusieurs « nations » étaient présentes sur le royaume de France et elle considérait que celles-ci entretenaient entre elles des relations belliqueuses. Ici, ce n'était pas le roi qui constituait la nation, c'était une nation qui se donnait un roi pour lutter précisément contre les autres nations.

Or, Michel Foucault considère qu'en cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle émerge une conception de la nation qui se centre sur le tiers état. Le livre de l'abbé Sieyès (1748-1836), *Qu'est-ce que le tiers état ?* (1789), lui paraît sur ce point très représentatif de cette nouvelle tendance. Or, qu'y trouve-t-on ? Pour qu'il y ait nation, Sieyès considère qu'il faut à la fois des conditions formelles et des conditions concrètes. Les premières sont remplies quand il existe un ensemble de lois communes et une instance reconnue qui les promulgue. Les secondes sont remplies quand existe tout un système de production (agriculture, artisanat, industrie...) et tout un réseau d'organisations (armée, justice, Église, administration...). Une fois ces conditions remplies, et uniquement dans ce cas, la nation existe. Aussi la grande différence avec les conceptions précédentes est-elle que ces aspects mis en avant par Sieyès ne résultent pas de l'existence de la nation, mais sont au contraire les conditions substantielles de cette existence. Or, remarque Sieyès, toutes les conditions concrètes sont assurées par le tiers état et par lui seul. Il n'y a donc pour Sieyès qu'un groupe qui détient la capacité d'assurer l'existence substantielle de la nation. Non pas une nation à côté d'autres nations, comme dans la conception nobiliaire, mais l'unique nation possible. Le tiers état devenait ainsi porteur d'une universalité : des différents groupes présents sur les terres du roi de France, lui seul pouvait fonder une nation. Cela avait comme conséquence fondamentale d'inverser la valeur de l'axe temporel puisque désormais le présent, et même le futur, avait plus d'importance que le passé : ce n'était plus en effet au nom d'un droit qui venait des temps anciens, établi soit par un héritage, soit par une invasion, que devaient s'articuler les revendications politiques, mais au nom d'une virtualité, au nom de l'État à venir. Car finalement, ce qui définissait chez Sieyès une nation, ce n'était plus un

quelconque rapport au passé, mais des capacités, des virtualités, qui toutes s'ordonnaient à une figure idéale de l'État. Et tout un nouveau discours historique allait s'approprier cette nouvelle notion de « nation » et se focaliser par conséquent non pas sur les anciennes figures — les rois, les guerriers germains — mais sur cette lente constitution de l'État.

Si ce dernier se retrouvait à nouveau au cœur du discours historique, cela n'avait toutefois pas la même signification qu'au XVII<sup>e</sup> siècle. À cette époque, le récit du passé avait des fonctions justificatrices, voire liturgiques : l'État y racontait son passé pour établir sa propre légitimité. C'était contre cette utilisation de l'histoire qu'une partie de la noblesse lança un autre type de discours historique qui montrait, sous l'unité apparente de l'État, tout un jeu de forces et de tensions remontant à une longue suite de luttes ancestrales ponctuées de victoires et de défaites. Or, le tout nouveau discours historique, qui s'articulait de nouveau autour de l'État, n'était pas simplement l'histoire telle que ce dernier se la racontait pour se justifier, c'était aussi l'histoire du rapprochement entre la nation et l'État. Ce qui rendait possible — et là réside le point capital — une conception progressive de l'histoire, et notamment d'une histoire orientée vers le moment décisif de l'identification de la nation avec l'État. Ce n'était donc plus le point d'origine — l'héritage romain, la première invasion — qui permettait d'interpréter les étapes ultérieures de l'histoire ; c'était au contraire le présent qui permettait de réécrire le lent avènement de la nation française. Et le présent, au XIX<sup>e</sup> siècle ou, plus exactement, après 1830, inspirait aux historiens libéraux des idées de réconciliation et d'unité française ; d'où la nécessité de ne plus analyser l'histoire à partir du thème de la guerre. On pouvait certes considérer que la Révolution française était le dernier épisode d'une lutte qui avait duré plus de treize siècles, mais l'important consistait moins à étudier les survivances d'un tel conflit, qu'à montrer comment s'était développé en parallèle à cette rivalité un État qui avait une prétention à l'universalité ; c'est-à-dire qu'en montrant que, des deux parties en conflit, il y en avait une qui était porteuse d'universalité, on pouvait ramener l'histoire à d'autres lois que celles de la guerre.

Mais en cessant d'être un principe d'intelligibilité des récits historiques, ce thème de la guerre des races se mit à alimenter tout un ensemble de pratiques d'exclusion mises en place par l'État. Aussi, ce discours de la lutte des races, qui au moment où il était apparu était essentiellement un instrument de lutte contre le pouvoir aux mains de ceux qui en étaient exclus, allait-il devenir le discours du pouvoir contre tous les marginaux et les déviants. L'élément déterminant fut, pour Michel Foucault, l'immixtion des instances étatiques dans les processus liés à la vie : natalité, maladie, longévité... Dans la théorie classique de la souveraineté, s'il y avait certes un droit

de vie et de mort, cela voulait dire que le souverain pouvait *faire mourir* et donc *laisser vivre*, mais nullement qu'il avait la possibilité de *faire vivre*. Or, au XIX<sup>e</sup> siècle, l'État aurait voulu s'attribuer ce pouvoir ; d'où son intérêt croissant, non pas pour le contrôle des individus comme cela était déjà le cas au moins depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, mais pour tout ce qui concernait les fonctions biologiques des corps. C'est-à-dire que le pouvoir ne cherchait plus tant à discipliner et à enrégimenter les individus qu'à en maîtriser la force vitale. Et cette focalisation sur les fonctions biologiques constitue ce que Michel Foucault appelle une « bio-politique ». Celle-ci se caractérisait d'abord par tout un ensemble d'études commandées par le pouvoir lui-même : analyse des taux de natalité, de la proportion des naissances et des décès, de la longévité, de la place des malades dans la société, etc., à quoi il fallait ajouter toutes les analyses des implications économiques et politiques de ces phénomènes. Et pour faciliter ces études le pouvoir encouragea le développement des premières mesures statistiques et des premières démographies. Ensuite, cette bio-politique se caractérisait par la mise en place d'une hygiène publique, avec des organismes de coordination des soins médicaux, de centralisation de l'information et de normalisation des savoirs. Études et nouvelles infrastructures qui étaient développées par le pouvoir dans le but avoué d'agir sur les fonctions vitales de la nation et ainsi de baisser la mortalité, d'allonger la durée de la vie, de stimuler la natalité...

Or, remarque Michel Foucault, cette volonté de faire vivre, comme si elle était réinvestie par tout l'imaginaire de la guerre permanente et nécessaire, s'accompagna d'un désir de faire mourir : c'était en quelque sorte une réactualisation de l'idée que pour vivre, il fallait faire mourir ses ennemis. Aussi explique-t-on facilement comment le thème du conflit, ou encore de la dualité nationale, se retrouva comme arrière-fond de cette bio-politique. On ne faisait plus référence à une guerre des races, mais on évoquait une lutte entre ceux qui devaient vivre parce qu'ils étaient sains, bien portants, dans les normes, et ceux qui devaient être éliminés parce qu'ils étaient malsains, mal portants, hors normes. La population se subdivisait ainsi en sous-groupes qui, s'ils n'étaient pas explicitement identifiés à des entités historiques — gaulois, germains, juifs —, en venaient de toute façon à constituer dans l'imaginaire des entités bien distinctes. C'est pourquoi, considérant que la spécificité du racisme consiste à faire des césures dans le *continuum* biologique, Michel Foucault se permet de parler de racisme d'État. L'affrontement guerrier et militaire qui avait opposé plusieurs nations entre elles dans le discours de Boulainvilliers n'était certes devenu — dans le meilleur des cas — qu'un affrontement sur le plan médico-sanitaire, mais le rabaissement de la mauvaise race — que ce soit la race inférieure, celle constituée des dégénérés

ou des anormaux —, voire son élimination plus ou moins rapide, était toujours conçu comme ce qui permettait de rendre la vie en général plus saine. Cette obsession était si forte au XIX<sup>e</sup> siècle que tout problème socio-politique était analysé en termes de race, et en l'occurrence on avait tendance à expliquer toute déviance — délinquance, criminalité, prostitution, maladie — par l'existence d'une race de criminels, d'une race de dégénérés, ou tout simplement par l'existence d'une race inférieure ; les trois pouvant bien sûr se confondre. Ce qui fait dire à Michel Foucault que ce discours raciste n'aurait été qu'une reprise en des termes socio-biologiques de ce vieux discours de la guerre des races, à des fins essentiellement de conservatisme social, et aussi de domination coloniale. Autre manière de dire que le racisme moderne fut consubstantiel à l'État au XIX<sup>e</sup> siècle, voire même au XX<sup>e</sup> siècle si on suit notre philosophe quand il établit une filiation directe entre ce racisme d'État et le nazisme...

Pour conclure cette présentation, rappelons que toutes ces idées de Michel Foucault n'ont bien sûr pas fait l'unanimité lors de la parution de ce cours. En se focalisant sur sa dernière partie, et en laissant de côté tout son propos concernant l'historiographie — de loin le plus développé et le plus pertinent —, beaucoup lui ont en particulier reproché d'avoir interprété la formation de l'État moderne au XIX<sup>e</sup> siècle comme un assujettissement de l'homme en tant qu'être vivant, avec tout le racisme qui en découlait. Il y avait quelque chose d'insupportable à ces critiques dans l'idée que les démocraties libérales, à travers leur étatisation du biologique, puissent porter en elles des régimes politiques comme le nazisme. De surcroît, il leur était difficile d'accepter l'idée que la notion de contrat sur laquelle certains penseurs politiques essayent de fonder la souveraineté du peuple ne soit qu'un jeu de dupes dissimulant une guerre qui, tout en restant silencieuse, serait néanmoins inscrite dans les institutions et les inégalités sociales. Il n'est bien sûr pas question ici de discuter du bien-fondé de ces reproches. Remarquons d'abord que ce livre n'est que la retranscription d'un cours et que Michel Foucault, malgré le soin qu'il apportait à son enseignement, ne le considérait pas comme l'exposition d'une doctrine aboutie : ce n'était que l'ébauche d'une recherche en train de se faire et telle ou telle idée qu'il avançait devait plus être prise comme une piste de recherche — et Dieu sait qu'elles sont nombreuses — que comme une conclusion définitive à laquelle il serait arrivé. Remarquons enfin qu'il y aurait peut-être quelque naïveté à formuler ces reproches au nom d'une « vérité » historique. Faut-il, en effet, se demander si la vérité de l'histoire se trouve, oui ou non, dans la guerre ? La réponse de Boulainvilliers fut affirmative. Rétorquer que cela ne correspond pas à

l'histoire réelle, c'est retrouver le discours historique de la monarchie ou celui de l'État moderne, et cela revient à reconduire dans le champ de l'historiographie la guerre que l'on nie dans celui de l'histoire. C'est en fin de compte se mettre dans un camp contre un autre et c'est donc courir le risque d'être dupe de l'histoire que l'on se raconte...

Thomas LEPELTIER,  
le 13 septembre 2000.

### **Sommaire**

Avertissement des éditeurs

**Cours, année 1975-1976 (du 7 janvier au 17 mars)**

Situation du cours, par les éditeurs

Index des notions et des concepts

Index des noms de personnes

292 pages

ISBN 2.02.023169.7

140 FF (2000)